

CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars à 20 h

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix sept, le seize mars, à vingt heures
Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Jaguenaud, Maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Courtazelles, Taudin, Laurisse, Da Costa Adjoints –
Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Quintal, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Jolly, Philippe, Pulcrano, Grenet,
Mazuque, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Medevielle à M. Gratia, Mme Jauregui à Mme Taudin, M. Budis à M. Pulcrano, Mme Magri à Mme Mazuque.

Absents excusés : M. Desalos, M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel

Assistait à la séance : néant

M. Poncelet a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans la construction budgétaire des communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Après avoir évoqué, le contexte mondial, européen et national, M. Laurisse fait un résumé de la situation de la situation de la commune et des tendances budgétaires : baisse de la DGF versée par l'Etat, augmentation de 0,6% du point d'indice en 2016, augmentation de 0,6% en 2017, glissement technicité vieillesse, amendes SRU, les dépenses obligatoires et l'augmentation des TAP. Malgré cela, les investissements sont significatifs (RD13, mairie, église de Cameyrac, Point Jeunes, etc.). En 2017, l'ouverture du Point Jeunes est consommatrice de salaires et de fonctionnement puisque les recettes sont très inférieures aux coûts (transports, entrées des sorties, intervenants, etc.). La participation demandée aux familles ne représentent qu'une faible part des dépenses.

Globalement, la comparaison de la réalisation de l'année 2016 tant par rapport au budget qu'à l'année précédente 2015 montre une évolution des dépenses contenue malgré la fin de la montée en charge des nouvelles dépenses mises à la charge des communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et malgré des dépenses d'entretien exceptionnelles. L'évolution des frais de personnel est également mesurée en proportion de l'ensemble des opérations de gestion, les recettes quant à elles restant stables malgré la baisse de la DGF. Au final l'excédent de fonctionnement évolue ainsi avant virement à la section d'investissement : 2014 : 620 k€, 2015 : 539 k€, 2016 : 609 k€ soit une augmentation de 70 k€ entre 2016 et 2015. La commune retrouve presque le niveau de 2014 malgré les baisses successives de la DGF et cela prouve le bien-fondé des petites augmentations des taux des taxes votées.

Le montant des dépenses d'investissement se monte à 983 k€ tandis que les recettes se montent à 995 k€ soit un écart de 12 k€. Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté de l'an dernier de 334 k€ et du virement de la section de fonctionnement de 221 k€, l'année 2016 se traduit par un excédent de 568 k€. Les restes à réaliser en 2017 seront importants, compte tenu de la réalisation en 2017 de l'essentiel des travaux mairie et aménagement RD13. En matière de recettes, les restes à réaliser en matière de subvention seront importants pour les mêmes raisons que pour les dépenses.

Concernant les tendances budgétaires et grandes orientations de notre commune, le projet de loi de finances 2017 reprend les lois de finance 2015 et 2016 par la baisse des dotations. Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, elle continuera de peser sur nos finances. Nous estimons en l'absence de chiffres à ce stade la diminution aux alentours de 20 k€. M. le Maire ajoute que l'amende au titre de l'article 55 de la loi SRU a été revalorisée, le taux est passé de 20 à 25% du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants, soit 10 K€ supplémentaire, ce qui porte l'amende annuelle à 55 K€ et que la participation au SIAEPANC de Bonnetan est passée de 1€ à 1,5 €/habitant pour 2017.

Comme l'an dernier, compte tenu des constats précédents, les économies continueront à être recherchées en section de fonctionnement de façon à maintenir une capacité de financement suffisante pour assurer nos investissements futurs qui seront lourds. Nous chercherons à limiter les dépenses d'achats et de services extérieurs à l'évolution de l'inflation par rapport au budget précédent.

En terme de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive. Au regard de ces positions, de la contrainte sur nos recettes que les économies de gestion ne devraient pas suffire à contrebalancer, nous faudra t-il envisager une évolution raisonnable de notre fiscalité ?

Les principaux investissements pour 2017 sont pour une part dans la continuité de 2016 (Mairie et RD13) et d'autre part dans des propositions qui seront à valider et qui portent sur : Les aménagements routiers lourds liés aux nouveaux lotissements et aux réfections nécessaires, des besoins lourds également en terme de rénovation des bâtiments notamment pour l'accessibilité PMR, des travaux électriques et d'éclairage public en lien également avec les nouveaux lotissements, le lancement d'un ALSH à la maternelle, des acquisitions de terrain à faible prix au M2 pour assurer des opportunités futures à la commune, les subventions pour le logement social, galipette et la continuité de la rénovation de l'église de Cameyrac, pour lesquels nous rechercherons le maximum de subventions

Le désendettement de la commune est significatif depuis 2014. Compte tenu des perspectives évoquées, un nouvel emprunt devra être contracté pour faire face aux investissements importants envisagés en 2017. L'ensemble de nos emprunts sont à taux fixe, et globalement l'encours de la dette a diminué sur 3 ans.

Après en avoir débattu le conseil municipal approuve à l'unanimité la présentation du Débat d'orientations Budgétaires.